



Mot du Président de la Commission Paratuberculose, **Hervé BARDE**

18 ans que votre GDS a entamé la gestion de la Paratuberculose sur notre département ! Au fil des années les actions ont évolué afin de répondre au mieux à nos besoins, à nous éleveurs.

Kits introductions, Plans de lutte, Analyses Environnement, Dépistages Collectifs, sont les outils dont vous disposez aujourd'hui pour maîtriser cette maladie.

Communément appelée « boyau blanc », c'est une maladie **bactérienne**. Les animaux contaminés excrètent le **germe principalement dans leur bouse**, sans pour autant **avoir de signes physiques** dans la majorité des cas ! (Une excrétion via le lait et/ou la souillure de la mamelle est possible). C'est là toute la difficulté pour gérer cette maladie insidieuse.

Sachez, que la paratuberculose est principalement **une maladie d'achat** ; vous achetez un bovin contaminé dans ses 6 premiers mois de vie, il déclenche la maladie à l'âge adulte dans votre troupeau, sans signe clinique et contamine ainsi votre propre souche de troupeau. Etant donné que les $\frac{3}{4}$ des bovins contaminants **n'ont pas de symptômes visibles**, il est nécessaire de s'aider des analyses pour détecter les bovins qui ont déclenché la maladie.

Cet hiver encore, le dépistage collectif va être réalisé pour les éleveurs adhérents via soit une analyse de Lait de Tank, soit par l'analyse en mélange des prises de sang de prophylaxie. Cette analyse est bien un indicateur étant donné qu'elle est réalisée **en mélange**. Des analyses individuelles peuvent être réalisées par la suite ou lors de suspicion d'un cas. Lorsque la maladie est mise en évidence sur votre troupeau, un plan de lutte peut vous être proposé pour vous aider techniquement et financièrement : analyses individuelles, gestion de l'ascendance/descendance, conseils techniques pour limiter la contamination, ... **Plus de 980 plans** ont été mis en place depuis 2006 avec des élevages qui maîtrisent désormais la pathologie !

Toutes les actions déclinées sont réalisables grâce à notre convention passée avec le Conseil Départemental. N'hésitez pas à contacter notre service technique pour tout renseignement complémentaire.

Fermeture de la Cité de l'Agriculture

Durant les fêtes de fin d'année, la Cité de l'Agriculture et donc votre GDS seront fermés. Cependant, notre équipe assurera des permanences téléphoniques les 28 et 29 décembre 2020. En dehors de cette période, les éventuelles autopsies devront être réalisées par votre vétérinaire.

Reprise des activités le 4 janvier 2021.



PROPHYLAXIES BOVINES ANNUELLES

Les interventions de prophylaxies hivernales sont déjà bien lancées et **tout doit être terminé avant le 30 avril 2021**. Les analyses IBR des laits de tank ont été faites en octobre et novembre, celles en Brucellose et Leucose sont faites ce mois-ci dans les laboratoires interprofessionnels laitiers.

Le tableau ci-après récapitule les catégories d'animaux concernés par la prophylaxie. Contactez sans tarder votre vétérinaire pour prendre rendez-vous.

Attention, **l'éleveur est responsable de la bonne contention de ses animaux**, prenez donc toutes les dispositions nécessaires. C'est également l'occasion de pratiquer les vaccinations préventives sur le troupeau.

SECTION EQUINE :

Les cotisations 2021 sont à adresser pour le 31 Décembre.

Les détenteurs d'équidés connus par le GDS ont reçu en début Décembre, leur appel de cotisation 2021. Celles-ci s'élèvent à 10 € par animal et 5€ par site de détention. L'adhésion permet la prise en charge intégrale des frais d'équarrissage en cas de mortalité (base tarifs IFCE).

N'hésitez pas à en parler autour de vous. La section est également ouverte aux détenteurs particuliers.

**Découvrez le Bulletin Santé Equidés de
Novembre [ICI](#)**

TUBERCULOSE BOVINE – PROPHYLAXIE

Les intradermo-tuberculinations comparatives (IDC) sont attendues pour les 149 élevages situés en ZPR (Zone de Prophylaxie Renforcée située autour des foyers assainis) sur les communes de **Bezinghem, Parenty, Doudeauville, Zoteux, Bourthes, Enquin sur Baillon, Bécourt, Leulinghen Bernes, Marquise, Bazinghen, Audembert, Ferques, Leubringhen, et quelques éleveurs qui pâturent une partie de l'année dans ces secteurs.**

La surveillance de la tuberculose sera également pratiquée sur les vaches traitées des ateliers laitiers qui transforment ou vendent des produits au lait cru situés dans les arrondissements de **Boulogne, Calais et Montreuil/Mer.**

L'an dernier, aucun nouveau foyer n'a été découvert. **En cas de suspicion** (IDC douteuse ou positive), le troupeau est placé sous APMS par la DDPP avec des restrictions de mouvements. Le lait ne peut être cédé, à titre onéreux ou gratuit et transporté hors de l'exploitation, qu'à destination d'un établissement de transformation pour y subir le traitement thermique nécessaire. A cet effet, trois laiteries mettront en place, sur le département, des **circuits spécifiques de ramassage en janvier et février 2021.** Nous incitons donc les éleveurs laitiers à pratiquer les IDC sur cette période.

Le tarif d'une IDC est fixé à 7.21€ HT. L'Etat prend en charge 6.15€ HT et le GDS rembourse 1€ pour les élevages adhérents situés en ZPR. Pensez à transmettre rapidement les copies de factures et votre RIB à la DDPP.

Un guide des bonnes pratiques pour protéger son élevage de la tuberculose a été mis à jour, vous pouvez le consulter par ce lien : [BIOSECURITE TUBERCULOSE BOVINE](#)

Cheptels infectés en BVD :

Les prises de sang, c'est ...maintenant !

Ces derniers mois, le GDS en concertation avec les vétérinaires sanitaires a accepté, pour les cheptels infectés, de reporter le dépistage des bovins en pâture, lorsque le **risque de contamination pouvait être maîtrisé** (pas de voisins de pâture etc...)

Désormais, nous attendons les derniers prélèvements sanguins pour analyses des bovins concernés. Il n'y a plus de délai supplémentaire possible étant donné que les animaux sont rentrés à l'étable. Pour les élevages nouvellement infectés en BVD, le délai de réalisation est d'un mois conformément à l'Arrêté Ministériel BVD du 31/07/2019.

Influenza : les premiers cas en élevage

La préfecture des Landes a confirmé le 09/12/2020 un **second foyer** au sein d'un élevage de canards. Il s'agit d'un élevage de **palmipèdes en phase de préparation au gavage**, probablement en lien indirect avec le 1er foyer. Il est situé à environ 15 kms de celui-ci. L'enquête épidémiologique se poursuit afin d'identifier l'origine de la contamination et les élevages en lien aval.

La **Belgique et la Norvège** ont déclaré leurs 1ers cas chez des oiseaux captifs respectivement les 08 et 03 Décembre. **En Allemagne** la barre des 350 cas dans l'avifaune sauvage a été dépassée.

Filière porcine : Actualités

Un cas de **maladie d'Aujeszky** a été déclaré dans un élevage de **sangliers de l'Allier** le 30/11/2020. L'élevage concerné est un élevage d'une trentaine de sangliers. Un autre cas a également été déclaré **en Haute-Marne chez des particuliers** : deux porcs et trois porcelets étaient détenus en plein air. Une contamination par des sangliers sauvages est fortement suspectée. Les clôtures présentes ne garantissaient pas l'absence de contact.

Concernant la **PPA**, la Belgique après plusieurs mois de gestion stricte autour de cette pathologie vient de retrouver **son statut indemne**, la vigilance reste pour autant de mise afin d'éviter une nouvelle introduction sur leur territoire. Quant à l'Allemagne elle voit son nombre de foyers flamber et intensifie les dépistages sur la faune sauvage.

Ecornage des veaux :

Bientôt des ateliers en ferme pour vous faciliter sa mise en œuvre !

En partenariat avec le GTV et le laboratoire Boehringer, le GDS va organiser, début 2021, des ateliers par groupe de 10 éleveurs sur l'écornage des veaux. Plus d'informations dans les prochains jours.

☎ **Tél : 03 21 60 48 98** Fax : 03 21 60 48 97

✉ gds62@reseaugds.com

📍 **56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex**

🌐 www.gdshautsdefrance.fr

CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE 2020/2021 – GDS62

Maladie	Animaux concernés	Eleveurs concernés
PROPHYLAXIE SANG / Intradermo-Tuberculation		
IBR	≥ 24 mois	Tous les cheptels allaitants ayant le statut « indemne d'IBR » ou « en cours de qualification »
	≥ 12 mois	Tous les cheptels allaitants et laitiers ayant le statut « en assainissement avec ou sans positifs », « en cours de gestion » ou « non conforme », ainsi que les cheptels qui ne détiennent aucun animal éligible de plus de 24 mois
BRUCELLOSE	20% des animaux de plus de 24 mois	Allaitants
LEUCOSE	20% des animaux de plus de 24 mois	Allaitants pour 1/5 des communes
BVD	Tous les bovins	Tous les bovins sans statut des cheptels infectés
	Tous les bovins	Cheptels sans naissances
VARRON	≥ 24 mois	Tirage aléatoire des élevages Allaitants
TUBERCULOSE	Femelles laitières ≥ 24 mois	Vendeurs transformateurs de produits au lait cru Arrondissement Montreuil Boulogne Calais
	≥ 24 mois	ZPR (Leulinghen Bernes – Bezinghem)
PARATUBERCULOSE	≥ 18 mois	Elevages en plan de lutte
NEOSPOROSE	≥ 6 mois	Elevages en plan de lutte
BESNOITIOSE	≥ 6 mois	Dépistage à l'introduction pour les bovins issus de zone à risque. Dépistage collectif en cheptel infecté
PROPHYLAXIE SUR LAIT DE TANK		
BRUCELLOSE – LEUCOSE – IBR – VARRON	Lait de tank	Tous les cheptels qui livrent en laiterie (1/5 en Leucose – Tirage aléatoire en Varron)